

Création de l'association la Grue en vue de la réalisation d'une monnaie locale complémentaire dans les préalpes

L'association la Grue, future monnaie locale complémentaire pour les régions du Saanenland (BE), du Pays-d'Enhaut (VD) et de la Gruyère (FR), a été créée le 3 novembre à Rossinière. Les statuts et la charte de l'association ont été adoptés par 25 membres fondateurs en présence des représentants des autorités communales de Val-de-Charmey, Bas-Intyamou, Haut-Intyamou, Rossinière et Château-d'Oex.

Cette assemblée a élu un comité de cinq personnes, présidé par Simon Rauber de Jaun, dont la tâche va être de poursuivre les travaux en vue de la mise en circulation d'une monnaie locale complémentaire, si possible en 2019.

Le départ au printemps 2017

C'est au printemps 2017 qu'un groupe de travail de six personnes s'est constitué à Château-d'Oex, lors d'une rencontre de personnes motivées par le film *Demain*, à l'invitation de Pays-d'Enhaut Région qui avait consacré un 6A7 aux monnaies locales complémentaires en décembre 2016.

Animé par Simon Rauber, ce groupe indépendant s'est renseigné de manière approfondie sur les tenants et aboutissants d'une telle monnaie locale, notamment par des contacts étroits avec les promoteurs du Farinet, du Léman et de la monnaie locale de Fribourg.

Une monnaie, trois régions

Le groupe de travail s'est très vite entendu sur le périmètre d'action du projet et le nom de la monnaie :

Trois régions, Saanenland, Pays-d'Enhaut, Gruyère, deux langues, une monnaie : La Grue, der Kranich.

Le groupe a ensuite consigné les valeurs fondamentales qui motivent ce projet citoyen dans un projet de charte. Ayant élargi son cercle de sympathisants, entre autre autour d'une page Facebook, il a décidé de consolider son mouvement par la création d'une association.

Ce sont ces éléments que Simon Rauber a présenté en première partie de l'assemblée constitutive, en mettant l'accent sur ce qui lie les trois régions autour du symbole de la Grue et sur le pouvoir d'agir ensemble en tant que citoyens de ce territoire.

La grue comme symbole



Pour les initiateurs de ce projet l'Ancien Comté de Gruyère représente toujours un bassin économique naturel, avec des liens géographiques, historiques et culturels forts et la même motivation de promouvoir la vie des villages et l'échange, par-dessus les frontières des trois cantons qui traversent ce territoire. C'est donc tout naturellement qu'il a choisi la grue comme emblème, présente sur la plupart des armoiries des communes concernées. Il a d'ailleurs repris comme logo la première apparition de cette grue, sur le sceau du Comte Rodolphe III au 13e siècle : c'est une grue simple, mais qui semble aller de l'avant d'un pas décidé (contrairement aux grues des armoiries actuelles tour-

nées vers la gauche).

C'est que le mouvement n'est absolument pas passéiste, il s'inscrit dans l'exigence de transition du 21e siècle, vers un développement durable, avec un questionnement du rôle de l'argent et de la responsabilité citoyenne. Ces deux objectifs de la promotion de l'économie réelle et des liens sociaux dans la région et de la sensibilisation aux enjeux monétaires, par la mise en place d'une monnaie locale complémentaire, sont précisés dans les statuts et la charte de la Grue.

Ces documents ont été adoptés à l'unanimité en deuxième partie de soirée par l'assemblée constitutive du 3 novembre, sous la modération de François Margot, coordinateur du Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut. L'assemblée a également désigné un comité formé de Simon Rauber, président, Valentin Castella, Pringy, Patrick Lelouerec, Château-d'Oex, Claude Morel, La Tour-de-Trême, et Alexandre Randin, Château-d'Oex.

Jean-Pierre Neff, syndic de Rossinière, a exprimé ses félicitations et encouragements à la jeune association, en se réjouissant notamment de sa volonté de travailler conjointement sur les régions du Saanenland, de la Gruyère et du Pays-d'Enhaut.

Les personnes intéressées sont invitées à rejoindre l'association (statuts et charte disponibles sur la page facebook La Grue monnaie locale / Der Kranich Regiogeld ou sur le site www.lagruemlc.ch), des séances d'informations publiques seront organisées dans les régions.

Personne de contact :
Simon Rauber 079 699 32 17